



11, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE

## LETTRE DES AMIS n° 194

ISSN 0299-8890

Tél. le jeudi matin 05.62.26.85.72  
e.mail c.humbert@wanadoo.fr  
Site Internet perso.wanadoo.fr/christian.humbert/aahg

-----

Tél. Archives départementales 05.34.31.19.70  
Fax " " 05.34.31.19.71  
Site Internet www.archives.cg31.fr  
e.mail ad31@ifrance.com

### • RENDEZ-VOUS

Date	Heure et Lieu	Type et Intervenant
Mardi 14 mai 2002	17 h 30 Archives départementales	Cours de paléographie par Mme Annie Charnay destiné aux lecteurs débutants.
Samedi 25 mai 2002	9 h 30 Archives départementales	Atelier de paléographie Animé par Paul Negro destiné aux lecteurs débutants.
Samedi 15 juin 2002	9 h 30 Archives départementales	Initiation à la Recherche (Thème à débattre) réunissant les débutants et les confirmés

### \* AUTRES ACTIVITÉS

Date	Heure et Lieu	Type et Intervenant
Samedi 1 <sup>er</sup> Juin 2002	Auterive	Journée Foraine Société Archéologique du Midi (voir inscription en fin de Lettre)
21, 22 et 23 Juin 2002	Millau	54 <sup>ème</sup> Congrès Régional de la Fédération Historique de Midi-Pyrénées

## \* CONSEIL D'ADMINISTRATION

Traditionnellement un Conseil d'Administration de notre Association se tient au mois d'Avril. Ce fut le cas le jeudi 11 où les administrateurs se sont retrouvés aux Archives Départementales, dans la salle de lecture, mise gentiment à notre disposition par Madame Bernadette Suau, Directrice.

Étaient présents Mmes Augoyard, Humbert, de Lamaze, Malavieille, Moulin-Fossey et Suau ainsi que MM Bordes, Bourse, Humbert, Lapeyre, de Lavedan, Miguet, Pech et Vidal.

Madame Marie-Thérèse Gouze, représentant le Conseil général auprès de notre Association, ainsi que Mme Douillard s'étaient excusées.

Conformément à l'Ordre du Jour les points suivants ont été examinés :

- **Activités proposées à nos membres.** Ces activités sont toujours très suivies, on dénombre ainsi 20 personnes assistant aux cours de paléographie du jeudi, destinés aux confirmés et pas loin de 25 le mardi et une douzaine le samedi pour ceux destinés aux lecteurs débutants. Les diverses visites ont, elles aussi, été très suivies. Quant à la journée de conférences, la sortie en Lomagne ou le voyage en Espagne, ils réunissent une cinquantaine de personnes chacun, pas forcément les mêmes.
  - **Bilan financier à mi-année.** Ce bilan est présenté rapidement et laisse apparaître quelques problèmes techniques de saisies comptables (notamment en ce qui concerne la TVA). Il montre, par contre, que l'utilisation du nouveau système de comptabilité permet de savoir, pratiquement en temps réel l'état de nos finances, qui sont bonnes, et surtout, l'état des paiements de nos clients à éventuellement relancer.
  - **Publication d'ouvrages.** Quatre publications devraient voir le jour d'ici la fin de l'année, voire d'ici juin :
    - Le travail de notre Ami Pierre Vidal sur « Le grand Prieuré de Toulouse » ;
    - Une biographie de Charles de Rémusat par le Docteur Jacques Arlet, en cours de relecture ;
    - Une histoire des Œuvres Universitaires de Toulouse par notre Ami Roger Magnard, en cours de saisie informatique ;
    - Un travail de notre Ami Marc Miguet sur des bribes d'histoire des Minimes.
- A ce sujet, Marc Miguet nous annonce la commémoration en mai 2003 du 500<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ordre des Minimes et la tenue, de Novembre 2003 à Mars 2004, aux Jacobins, d'une exposition sur ce thème. Il rappelle également que l'Église des Minimes de Toulouse sera ouverte au public lors des Journées du Patrimoine des 14 et 15 septembre prochain.
- **Prix Patrimoine Archive.** Ce prix est évoqué, rappelons qu'il récompense une personne ou un groupe qui a particulièrement participé à la conservation de notre patrimoine archivistique en effectuant des dépôts ou en organisant des campagnes de restauration de documents publics. Nous rappelons également que cette activité de sauvegarde fait partie intégrante de celles de notre Association et qu'elle est inscrite dans nos statuts : un appel est fait auprès de nos adhérents pour qu'ils soient à l'affût et fassent connaître tout dépôt d'archives publiques, privées ou industrielles qui pourrait intéresser l'Histoire de notre département et qui pourrait être déposé aux Archives Départementales.
  - **Questions diverses.** La date de notre prochaine Assemblée générale est évoquée ; elle pourrait avoir lieu le 12 octobre prochain.

---

## \* LES TRAVAUX DES AMIS

Signalons que la Bibliothèque de l'École des Chartes a fait paraître, dans son tome 159 de l'année 2001 une recension de l'ouvrage de Pierre et Thérèse Gérard publié par notre Association : « Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse ». Quelques critiques constructives accompagnent ce texte, critiques qu'il faudra prendre en compte en cas de réédition de cette œuvre.

## \* AVIS DE RECHERCHE n° 222

Notre Amie Thérèse Falco, présidente de l'Association de Recherches Archéologiques de Villariès, nous demande si un de nos chercheurs pourrait lui indiquer la signification des mots **BRIEF** et **INTENDIT**, trouvés dans un acte des Affaires Secondaires du parlement de Toulouse :

Brief Intendit que donne devant vous le juge de Villariès, votre lieutenant...

Crépin Fabre a donné l'ordre à ses « estachans » de passer sur le chemin (bien qu'il n'en soit pas propriétaire), l'accusé ayant traité « l'estachante » de Crépin fabre de voleur. (ADHG B656)

## \* RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 221

Canezou : petit corsage de lingerie avec ou sans manche, passé dans la ceinture, époque romantique 1799 jusqu'en 1870. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce corsage se fabrique en bon et lourd droguet<sup>1</sup> (d'après Marguerite Bruneau, « *Le costume normand* », communiqué par Geneviève Moulin-Fossey).

## \* UNE SUGGESTION...

Faite par une de nos Amie dans un courrier reçu il y a peu.

*« Si je puis me le permettre, j'aimerais vous faire une suggestion : il me semblerait intéressant de trouver parfois, dans la publication des amis, quelques articles sur les archives que nous consultons, leur état, leur contenu, leur ordre, leur intérêt, même pour ceux qui ont l'esprit lyrique, les émotions qu'elles peuvent susciter ».*

Intéressant, n'est-ce pas ? Alors qui va nous envoyer les premiers textes à ce sujet pour ouvrir une nouvelle rubrique de notre Lettre : les Archives et vous ?

## \* PROCÉDURE CONTRE LES SORCIERS

*Notre Amis Roger Commenge nous communique, en référence à la demande faisant l'objet de l'Avis de recherche 220, ce bref extrait du « Parfait Praticien François » par Gabriel Cayron avocat au Parlement et Secrétaire ordinaire à la Chambre du Roy (Tolose, Jean Mazières et Jean Gayssat, marchands libraires à la Porterie, année MDCLXV).*

L'année dernière et présente 1644, Dieu voulant faire punition des maléfices, abominations et excéz diaboliques commis par ces sacrilèges, maudits, serviteurs et suppos du diable au Sabbath, qui se tient, comme ils accordent deux fois la semaine en divers lieux où ces malheureux sorciers et sorcières et masques sont transportez en

---

<sup>1</sup> Tissu mélangé : laine et lin ou laine et chanvre.

grand nombre, après s'estre donné à luy de corps et d'âme, renoncé à Dieu, à leur baptême et autre sacremens et suffrages de l'Eglise, recevant les marques et impressions de ce monstre infernal en certaines parties de leur corps, pour les rendre ses esclaves et sujets à le servir et adorer ; mesmes aux parties de derrière, en telle forme affreuse d'homme ou de beste qu'il lui plait de donner et imprimer aux autres malins esprits, qui l'assistent et portent ces malheureux sorciers à s'abandonner et exercer des choses abominables et sacrilèges, jusques là, que de désoler et porter au pied de leurs Maître le très saint et vénérable Sacrement de l'Autel qui les fait néant-moins frémir à ce point : qu'aux direz et confessions de ces malheureux, ayant été commandé à un démon transformé en un gand dogue de le profaner, il fut contraint par la toute puissance du Souverain, d'user d'adoration et de se jeter sur ce Sacrilège qui l'aurait exposé pour le manger et dévorer comme il fit, sans lésion du Saint sacrement, qui par sa présence et pouvoir les ayant chassé comme d'autres fois, auroit suscité un de leurs complices, duquel le diable se servait comme d'un greffier, à escrire dans un livre le nom des Sorciers et Sorcières qui le servoient, et estoient transportez aux Sabaths des Jeudy et Samedy de chaque semaine, avec le lieu de leur demeure, et le commandement qui leur étoit fait, d'exercer sa tyrannie sur hommes femmes et petits enfans qu'ils transportent pour en tirer le foye, afin d'excecer leur maléfices, sacrifient le reste au diable, qui illuzoirement, et figurativement leur promettoit et donnoit de grandes récompenses ; zet que faisant paroistre des tables chargées de viandes, de vins et de fruitcts délicieux, ils croyaient s'en repaistire, bien qu'après tout ils fussent plus affamez qu'auparavant , trouvez las et recrus du transport, et des danses y exercées, avec toute sorte de pollutions et d'abominations Bacchanales.

Et où se prennent toutes sortes de commandemens et résolutions à mal faire dont ils se rendaient coupables et punissables à coups de fouët à faute d'avoir fait leur devoir. Sans qu'ils puissent distraire, que par la grace miséricordieuse du grand Dieu, qui ne veut la mort du pécheur, ainsi qu'il se convertisse, fasse pénitence et vive éternellement en son saint Paradis. Ce misérable esmeu et porté à la contribution et confession, avec son livre, qu'il fut possible au démon d'arracher des mains du Prêtre, où il fut consigné, seroit avec ce allé en plusieurs lieux, découvrir et indiquer ces malheureuses personnes à la Justice qui à l'aclamation du peuple, s'en saisissant de jour à autre, descouvrant leurs turpitudes et maléfices tant par les marques et impressions du Diable, qu'ils trouvoient sur leur corps, les onguens et brevets de magie, dans leur maison, pour soy oindre et faire transporter par les démons au Sabbath et où bon leur sembloit, pour faire mourir par poison le pauvre peuple avec les bestes, et faire perdre les fruits de la terre, voire entretenir la guerre, et dont on voit par expérience tous ces malheurs et stérilitez, d'où s'en estant ensuivis diverses punitions ou condamnations à mort, au feu et aux potences, conduites à grandes troupes dans la Conciergerie, (determiné par la Cour, selon la croyance de l'Eglise, qu'il y a Sabbath tenu par les Diables et Sorciers, poisons, sortilèges et maléfices, qu'on ignorait auparavant) procédoient à diverses condamnations les uns confez et convaincus et bruslez à la place du Salin, les autres obstinez, renvoyez sur les lieux pour estre executez, les uns à mort, et les autres fouëttez, et bannis, ceux-cy néant-moins lapidez et assomez de pierres par le peuple, comme les estimans fauteurs et executeurs de tous les maléfices, et dignes de mort. Qu'en somme, il s'est veu comme il se void encore de présent, arriver de toutes parts, un si grand nombre de ces misérables personnes, mesmement des femmes vieilles, que les prsions en estans toutes pleines, on ne vacque journelleement qu'à leur expédition : mais avec soin miséricordieusement de leur conversion, et entretien de bouche, la plupart étant des misérables femmes vieilles, qui desniant leurs forfaitcs, ayment mieux

---

mourir de faim, et dans leurs obstinations, que faire bonne Compassions pour le salur de leurs âmes...

### PRACTIQUE

Pour la pratique, il s'observe, comme ont peut faire en semblable occasions, que la dénonce ou voix publique, le Procureur du Roy ou du Seigneur juridictionnel, on peut faire informer secrètement, décréter, voire sans decret de justice, les Consuls ou Juges des lieux, peuvent se transporter dans la maison de ces Sorciers, se saisir de leurs personnes, et de toutes les clés des coffres et cabinets et dans iceux faire une exacte perquisition des eaux, onguens, brevets de magie dont ils se servent pour se faire transporter aux Sabbaths, et exercer leurs maléfices sur les personnes, fructs et bestail dont ils causent la mort et la perte et en font le sacrifice à leur Maistre, les ouyr là-dessus, et les faire despouiller à nud, pour trouver les dits brevets et marques que le Diable imprime sur leur corps à la figure du vestige d'un chat, les picquer et sonder sur cette marque pour voir s'ils ont ressentiment de douleur, ce qu'ils n'ont pas en ce cas ; et la dessusz ordonner et faire le procesz ordinaire et extraordinaire, jusques à sentence de condamnation inclusivement, laquelle à eux prononcée, tout ainsi que je l'ay décrit dans mon livre en pareilles et semblables occurrences, mais plus promptement d'autant qu'il y va de la gloire de Dieu, du bien et salut des ames, des corps et des biens, que ces abominables taschent de nous faire industrieusement perdre.

**Société archéologique du Midi de la France.**

Une **journée foraine** est organisée à Auterive, **le samedi 1<sup>er</sup> juin 2002**, par notre ami Louis Latour, sur le thème

**Les marbres de Caunes,  
marbriers et sculpteurs.**

Cette journée, présidée par Michèle Schlumberger-Pradalier, présidente de la S.A.M.F., se déroulera selon le programme suivant :

**Matinée :**

rendez-vous à l'église Saint-Paul d'Auterive (dans la vieille ville, sur la rive droite, près de la mairie).

**10 h 30 : visite commentée de l'église** par Louis Latour, avec une attention particulière aux ouvrages de marbre : retable majeur, autels, *adorateurs*.

Discussion sur place.

**Midi :**

**12 h 30 : apéritif et repas** sous chapiteau dans le parc de la Manufacture royale.

**Après-midi :**

salle Astrugue (près du pont, sur la rive gauche, au 1<sup>er</sup> étage du Cinéma *L'Oustal*).

**De 14 h 30 à 17 h : Communications** sur le thème

**Les marbres de Caunes,  
marbriers et sculpteurs,**

avec la participation de Jean-Louis Bonnet (Carcassonne), Jean-Claude Fau (Montauban) , Pascal Julien (Aix-en-Provence), Bruno Tollon (Toulouse), etc., sur des sujets qui seront précisés dans le programme définitif.

.....  
La visite de l'église et la séance de travail de l'après-midi sont ouvertes à tous.

Si vous désirez participer au repas de midi (23 €) veuillez renvoyer le bulletin ci-dessous à Louis Latour, 106 rue Etienne-Billières, 31190 AUTERIVE, **avant le vendredi 24 mai**, accompagné du chèque correspondant :

M. Mme. Mlle .....  
Adresse : .....  
.....

S'inscrit pour le repas du 1<sup>er</sup> juin à midi  
(éventuellement) accompagné de ..... personnes  
et verse la somme de 23 € x .... = .....  
par chèque à l'ordre de Louis Latour.